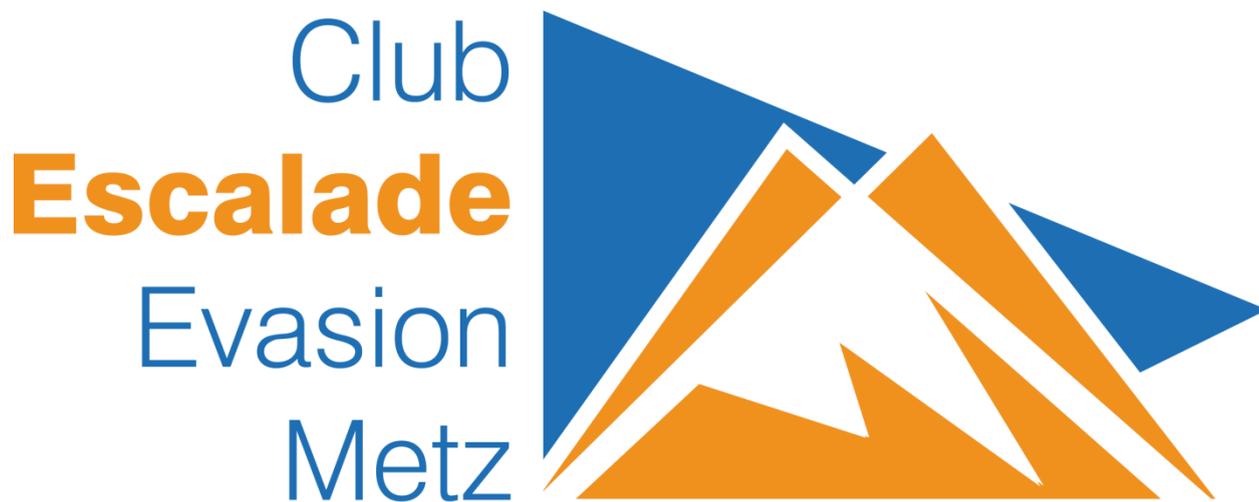


# Projet Associatif 2025-2028

---



**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

## Table des matières

Préambule	3
1. L'association : activités, valeurs, publics visés et ressources	4
1.1 Volet sportif : les activités du club	4
1.1.1 L'offre « loisir »	5
1.1.2 L'école d'escalade	6
1.1.3 Les événements, sorties et séjours	7
1.1.4 Les stages	8
1.1.5 La compétition	8
1.1.6 Les prestations	9
1.1.7 Bilan des licenciés	9
1.2 Volet éducatif : les valeurs et savoirs transmis par le club	10
1.3 Volet social : l'accessibilité au club	11
1.3.1 Handicap	11
1.3.2 Tarifs « solidaires »	12
1.3.3 Quartiers sensibles et jeunes en difficulté	12
1.4 Volet socio-économique : les ressources du club	12
1.4.1 Les ressources humaines	12
1.4.2 Les moyens matériels	14
1.4.3 Les partenariats	14
1.4.4 Les ressources financières	15
2. Analyse des points forts et points à améliorer	16
3. Objectifs de l'association à court et moyen terme	16
3.1 Accueillir Former Accompagner	16
3.1.1 Former les encadrants bénévoles et professionnels du club	17
3.1.2 Former nos pratiquants	18
3.1.3 Développer le sentiment d'appartenance au club et à la FFME	19
3.1.4 Valoriser l'engagement	20
3.2 Préserver, Diversifier	20
3.2.1 Faire de la diversité de nos activités un axe stratégique de développement	21
3.2.2 Développer les équipements	22
3.3 Rénover, Fédérer	23
3.3.1 Moderniser notre mode de gouvernance	23
3.3.2 Densifier les partenariats	24
3.4 S'engager dans des pratiques solidaires, responsables et durables	25
3.4.1 Développer le sport santé et para-escalade	25
3.4.2 Être un acteur éco-responsable	26
3.4.3 Veiller à notre responsabilité sociale	26
3.5 Professionnaliser	26
3.6 Concernant le financement de gros matériels	27
4. Calendrier des actions à déployer	27

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

## Préambule

Ce document a pour but de présenter le projet du Club Escalade Evasion de Metz (CEEM) pour la période 2025-2028. Il reprend notre raison d'être et nos objectifs stratégiques. Ces objectifs reposent sur les grands axes du plan stratégique de la fédération à laquelle nous sommes affiliés, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). En découlent premièrement toutes les actions que le club compte mener sur les prochaines années autour de différents volets : accueillir, former, accompagner, préserver, diversifier, rénover, fédérer, professionnaliser. Et conforter des partenariats solidaires responsables et durables. De même, le financement de gros matériels doit se comprendre dans le cadre des objectifs et des grands axes définis dans le présent document.

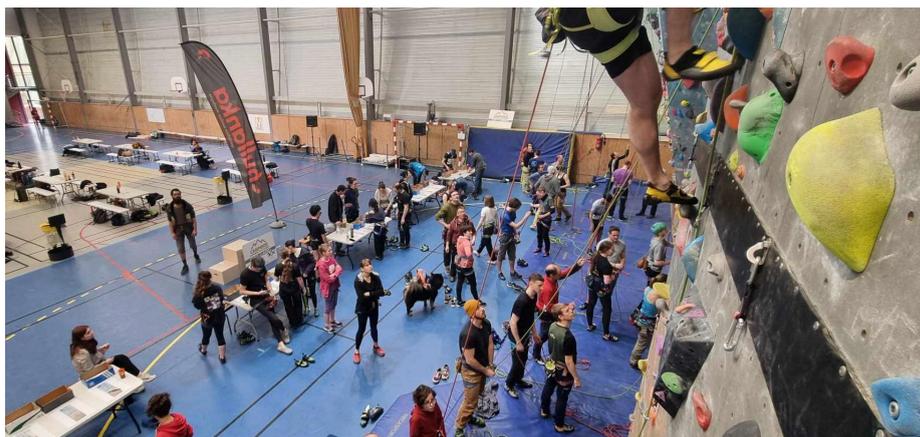
Ce projet club actualisé découle d'un changement de présidence courant d'année 2024 et de la constitution d'un nouveau conseil d'administration. Il a pour objectif de dynamiser la vie du club, d'augmenter son nombre d'adhérents et de positionner le CEEM comme un acteur de référence auprès des institutions locales et des partenaires.

Le projet club a aussi pour objectif de faire vivre pleinement les valeurs du club que nous définissons comme suit :

- Convivialité : l'amicalité entre les membres du club a toujours été l'un de ses fondamentaux. Créé par une bande d'amis passionnés par l'escalade, le CEEM souhaite continuer à faire vivre les liens parmi ses membres. Ainsi le club poursuit sa mission d'inclusion sociale.
- Respect de l'environnement : dans une activité qui trouve ses origines en plein air, il apparaît naturel de vouloir contribuer à la réduction de notre impact sur notre environnement, qu'il soit directement lié à notre pratique, ou que ce soit plus globalement.
- Inclusion de tous : la bienveillance et l'acceptation de tous fait partie intégrante de l'idéal de notre club. Peu importe la situation sociale, l'apparence, la situation de handicap, nous avons la volonté d'accueillir chacun et chacune dans sa singularité.

La période 2025 - 2028 correspond au fonctionnement par olympiade de la FFME. Cette temporalité longue s'explique par le besoin de prendre le temps de mettre en place ces différentes actions, d'en évaluer la réalisation en lien avec les objectifs rattachés, et d'en mettre en place des évaluations et révisions.

*Le projet club sera présenté à l'assemblée générale de janvier 2025 en vue d'une validation consultative par les adhérents de l'association.*



## 1. L'association : activités, valeurs, publics visés et ressources

Créé à l'été 2011, le Club d'Escalade Evasion de Metz veut contribuer à un nouvel essor de l'escalade dans la région messine en se positionnant en complémentarité des structures associatives (CAF) et privées (Altissimo, Block'Out) déjà existantes.

Le CEEM, affilié à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), est formé d'une équipe de passionnés d'escalade. Notre objectif est de proposer une alternative aux grimpeurs désireux de s'impliquer davantage dans leur passion.

Il s'agit d'ouvrir la pratique de l'escalade à de nouveaux publics, juniors, étudiants, seniors, ou personnes en situations de handicap tout en respectant des valeurs qui nous sont chères.

En s'appuyant sur la mutualisation des moyens et des compétences (traçage de voies, vérifications visuelles des installations, etc.) et sur une approche conviviale et pédagogique, le CEEM participe à sa façon à défendre les valeurs propres à cette activité : respect de l'environnement, solidarité, accessibilité à tous les publics, responsabilités de l'encadrement, respect des règles de sécurité.

### 1.1 Volet sportif : les activités du club

Les activités régulières du club se répartissent entre :

- une offre de pratique « loisir »,
- des cours (école d'escalade) avec accompagnement en compétition sur demande,
- des événements mensuels (sorties en sites artificiels ou naturels, journées et soirées thématiques),
- des stages,
- des interventions en milieu scolaire,
- des actions ponctuelles à destination du grand public,
- des séjours.

La majorité de ces activités se déroulent dans les deux gymnases mis à disposition par la ville de Metz :

- le gymnase du Luxembourg, proche du centre-ville de Metz,
- le gymnase Paul Valéry, situé au cœur du QPV<sup>1</sup> de Borny.

Le club délocalise ponctuellement ses activités dans les salles privées de la grande région, sur des sites naturels, ou encore sur des structures mobiles.

---

<sup>1</sup> Quartier Politique de la Ville

### 1.1.1 L'offre « loisir »

Le club propose à ses licenciés âgés de plus de 6 ans<sup>2</sup> un accès « loisir » dans les deux structures d'escalade messines, la première au gymnase du Luxembourg, la seconde au gymnase Paul Valéry.

Ces séances, sous l'œil vigilant de bénévoles formés, sont destinées aussi bien à des pratiquants déjà initiés qui viennent s'entraîner en autonomie, qu'à de nouveaux pratiquants désireux de découvrir cette activité. Elles ont lieu trois fois par semaine sur des créneaux de deux ou trois heures chacun.

Heure	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
19h	19h00-22h00 Loisirs		19h00-21h00 Loisirs	19h00-21h00 Loisirs
20h				
21h				
	Luxembourg		Paul Valéry	Luxembourg

Pour les débutants, des initiations gratuites sont proposées sur les séances du mercredi et du samedi : les bases de l'escalade et surtout les notions essentielles de sécurité sont enseignées. Ils peuvent ensuite profiter des accès loisir en autonomie. Ces initiations sont dispensées par des bénévoles du club et constituent, avec la gestion de la sécurité, une part très importante de leur implication.

Ces séances de pratique loisir sont très fréquentées, ce qui montre ainsi le succès de cette offre "loisir".

<sup>2</sup> Les enfants entre 6 et 14 ans peuvent venir accompagnés, assurés, encadrés et sous la responsabilité d'un adulte, les adolescents entre 14 et 18 ans peuvent participer sans être accompagnés sous couvert de sa validation d'autonomie par un encadrant.

### 1.1.2 L'école d'escalade

Les cours sont ouverts à de nombreux enfants, jeunes et adultes. Ils sont dispensés par un moniteur en cours de professionnalisation avec l'appui de bénévoles. Ils accueillent en moyenne chaque année 110 jeunes et une trentaine d'adultes.

Les cours proposés sont :

- pour les tout-petits, une découverte de la grimpe ;
- pour les enfants, adolescents et les adultes, un véritable enseignement en fonction de l'âge et du niveau d'escalade.

Ils sont dispensés dans les deux structures d'escalade messines, la première au gymnase du Luxembourg, la seconde au gymnase Paul Valéry.

Ci-dessous le détail des différents créneaux de cours :

Heure	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13h		13h-14h30 U8 6-8 ans Paul Valéry			
14h		14h30-16h U10 8-10 ans Paul Valéry			
15h					
16h					
17h		17h-19h U16 14-16 ans Luxembourg			17h-19h U18 16-18 ans Luxembourg
18h	17h30-19h30 U14 12-14 ans Paul Valéry		17h30-19h30 U12 10-12 ans* Paul Valéry		
19h					
20h	19h30-21h30 Adulte Confirmé Paul Valéry		19h30-21h30 Adulte Débutant Paul Valéry		
21h					

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

Le réel essor de l'escalade ces dernières années (notamment depuis l'introduction aux JO de Tokyo) se ressent avec les demandes croissantes auprès de l'école. Les cours ouverts aux différentes tranches d'âges sont pris d'assaut dès le début d'année et sont pour la plupart rapidement complets. Pour accompagner cet engouement, deux volets sont à approfondir : la disponibilité en temps passé pour l'encadrement ainsi que les créneaux accessibles dans les différents équipements à disposition.

- Concernant la **disponibilité**, en plus de toute l'activité bénévole déployée sur le sujet, nous souhaiterions y allouer une partie du temps de travail du futur salarié du club que nous envisageons dès la saison 2025-2026. Ce poste sera consacré en grande partie à l'enseignement de l'escalade, à l'animation des séjours et à l'animation des interventions en partenariat avec la ville de Metz. Il sera ainsi possible de soutenir un réel programme pédagogique et sportif pour les futurs pratiquants.
- Concernant les **créneaux accessibles**, le club discute avec les collectivités territoriales (mairie de Metz notamment) en charge des équipements pour proposer de nouveaux espaces (ex : salle de bloc dans le pôle gymnique à venir) et obtenir de nouveaux créneaux (sur les équipements existants, possibilité d'optimiser les mises à disposition).

### 1.1.3 Les événements, sorties et séjours

Les licenciés du club ont accès tout au long de l'année à divers événements, sorties et séjours en dehors des deux gymnases de Metz. Annoncés par une « Newsletter » mensuelle, ces événements rythment la vie du club et sont l'une de ses plus-values. Ils participent à l'inclusion des nouveaux adhérents et à leur découverte de l'activité sous tous ses aspects. Ils sont organisés par les bénévoles et contribuent fortement à créer et entretenir une dynamique conviviale au sein de l'association.

- Les soirées à thème : ouverture de la saison, anniversaire du club, Halloween, Noël, etc.
- La journée porte ouverte en juin ;
- Open « les Vieux Lézards » en mars ;
- Open « Les lézardeaux » à destination des enfants en mars ;
- Événement Handicap & Technologie ;
- Animation ville de Metz en février, avril, juillet.

A cela s'ajoutent les sorties qui ont lieu plusieurs fois dans l'année. Durant l'hiver, elles ont lieu dans les salles d'escalade (Climb Up à Nancy ou Altissimo à Metz selon les partenariats de l'année). Dès le printemps, le club délocalise ses activités vers les sites naturels les plus proches tels que Lérrouville en Meuse, sites des Vosges du Nord en Moselle et Alsace, site d'escalade à Audun-le-Tiche.

Enfin, des séjours de 4 jours à une semaine sont organisés en dehors de la région chaque

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

année :

- Séjours d'une semaine à Orpierre en avril ;
- Séjours de 5 jours à Fontainebleau en mai ;
- Séjours de 4 jours en Bourgogne à la Pentecôte ;
- Séjours multisport d'une semaine à Baumes-les-Dames en juillet.

Ces projets sont renouvelés, diversifiés et améliorés chaque année afin d'offrir une expérience sportive et sociale de qualité. Nous avons aussi la volonté de diversifier nos partenaires afin de proposer une offre plus riche. Avec le développement de son école d'escalade le club envisage de développer des stages dédiés pour un public jeune ou à des disciplines proches de l'escalade : via ferrata, grande voie, ski, randonnée, etc.

#### 1.1.4 Les stages

Le club accompagne les pratiquants dans leur progression en escalade, de la découverte en salle jusqu'à l'autonomie en falaise. La pratique en extérieur et « en tête » nécessite en effet des connaissances techniques plus poussées, une certaine conscience des risques, et de la sensibilité du milieu qui nous accueille. De nombreuses demandes de grimpeurs "loisirs" débutants nous ont donc amenés à mettre en place cet apprentissage de manière progressive et encadrée.

Des stages spécifiques sont ainsi proposés, ils connaissent un fort succès et sont donc reconduits chaque année:

- 2 stages de grimpe en tête en février et mars ;
- 2 passages des « passeports » FFME en mars et juin ;
- plusieurs journées d'initiation à la falaise.

Des bénévoles du club ont été formés afin de dispenser certaines de ces formations, mais le recours à un moniteur diplômé reste parfois nécessaire. En effet, pour un stage de grimpe en tête par exemple, il nous faut un moniteur pour le week-end formé grâce à des stages certifiés (BPJEPS et CQP) dont le club assume en partie le coût de formation.

#### 1.1.5 La compétition

L'école d'escalade est orientée à la fois vers une offre de type « loisir » et vers la compétition. Pour les élèves les plus demandeurs, le club propose un accompagnement sur le circuit régional des compétitions, ainsi que la participation à des « Open ». Un cours "perfectionnement" a été créé depuis la saison 2024-2025. En vue d'améliorer le niveau des élèves, un cours "performance" pourra se développer afin de prendre part aux compétitions de la région.

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

Depuis 2018, le club participe aux circuits régionaux des « P'tits Grimpeurs » en organisant une étape des « Vieux Lézards ».

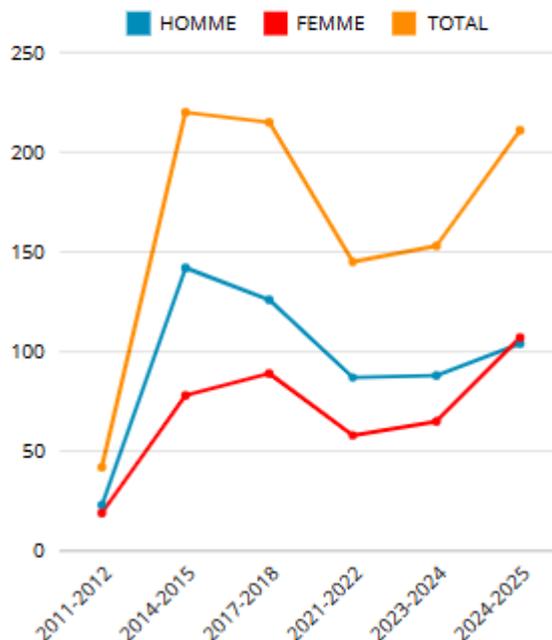
### 1.1.6 Les prestations

Le CEEM développe une offre de « prestations » sous forme d'initiations à l'escalade d'une durée de deux à trois heures. Elles peuvent être dispensées en groupes (comités d'entreprises, centres sociaux-culturels, groupes de particuliers) ou en individuel (ou petit nombre). Elles sont dispensées par un moniteur diplômé ou par des bénévoles formés. Ces prestations permettent de faire connaître l'activité, notamment à des publics ciblés (public en situation de handicap, jeunes en difficulté), et d'augmenter les revenus du club.

### 1.1.7 Bilan des licenciés

Depuis sa création en 2011, le nombre de licenciés du CEEM a connu une forte progression les premières années. En raison des structures mises à disposition et du nombre de cours proposés, la capacité d'accueil des licenciés arrive à sa limite. Pour l'année 2020 et 2021, le nombre de licenciés a chuté du fait du contexte sanitaire et des restrictions fédérales et gouvernementales. Pour l'année 2023-2024, le club pouvait compter sur 151 licenciés, 109 en pratique libre, 42 inscrits en cours, avec 39% de femmes, 61% d'hommes.

#### Répartitions Hommes / Femmes



\* Pour la saison 2024-2025 (en cours), les chiffres sont fournis à titre provisoire.

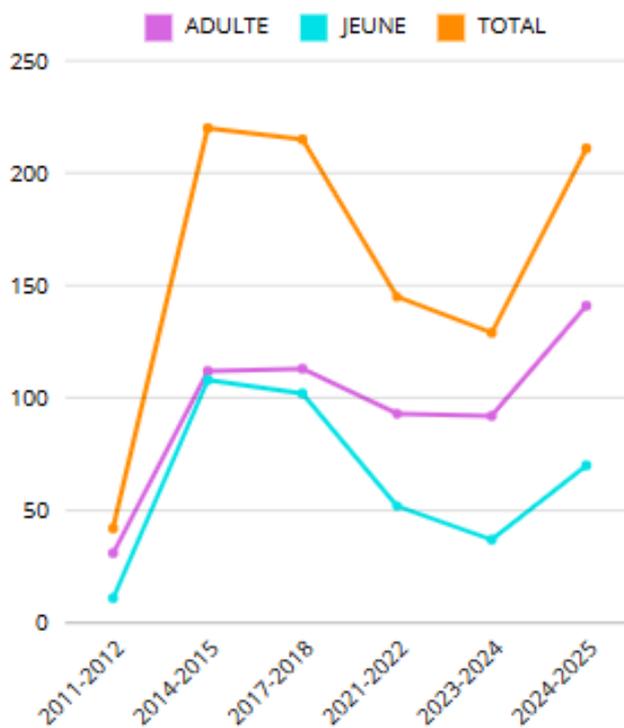
**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

### Répartitions Jeunes / Adultes



\* Pour la saison 2024-2025 (en cours), les chiffres sont fournis à titre provisoire.

Pour la saison 2024-2025, le nombre d'adhésions du club a augmenté. En décembre 2024, le club compte 165 adhérents dont le dossier est complet et 43 autres dossiers en cours de traitement, soit un total de 208 adhérents. Des adhésions supplémentaires sont possibles tout au long de l'année. Nous projetons ainsi un nombre d'adhérents d'ici à la fin de l'année scolaire avoisinant les 220.

À l'heure actuelle, outre l'augmentation du nombre d'adhérents, nous pouvons faire deux observations :

- La proportion des hommes et des femmes est équilibrée, ce qui fait du CEEM un club sportif paritaire au niveau des adhésions et illustre le fait que l'escalade est une discipline sportive inclusive.
- Avec 69 jeunes inscrits aux cours en 2024-2025, on observe également une augmentation du nombre de jeunes par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la création de nouveaux cours d'escalade (U8, U10, U12, U14, adulte perfectionnement).

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

## 1.2 Volet éducatif : les valeurs et savoirs transmis par le club

Le CEEM souhaite à travers son offre de pratique véhiculer les valeurs et connaissances propres à l'escalade et celles de sa fédération d'affiliation, la FFME. Il participe également à l'action de la FFME pour promouvoir, défendre, entretenir et développer les murs et les sites d'escalade, les falaises, et la montagne dans le Grand Est ; il souscrit notamment à la charte de développement durable de la FFME. Plus généralement, le club promeut l'apprentissage de l'autonomie et de la sécurité, une pratique responsable, coopérative, respectueuse des autres et de l'environnement.

Les occasions pour diffuser ces valeurs et savoirs sont nombreuses :

- Durant chaque séance de pratique libre, les encadrants et bénévoles formés du club veillent au respect de ces valeurs, indissociables de la nécessaire attention portée à la sécurité du grimpeur et de son partenaire ;
- Les séances de passage de passeports, proposées deux à trois fois par an, permettent à chaque adhérent d'acquérir des connaissances et de valider un certain niveau de pratique ;
- Les sorties sur site naturel permettent de sensibiliser les pratiquants au respect du milieu naturel support de notre activité et aux enjeux d'environnement et de préservation de la biodiversité ;
- Les séjours sont des moments d'échanges et d'apprentissages particulièrement intenses.

Dans une ambiance conviviale autant que pédagogique, l'association recherche l'implication de tous et toutes dans la vie de l'association et dans la promotion de ces valeurs. L'investissement bénévole des membres est sollicité :

- pour l'aide à la gestion des séances de pratique loisir ;
- pour l'organisation des différents événements (sorties, soirées thématiques) ;
- pour la gestion de l'association.

Cet engagement est encouragé par la proposition de formations diversifiées, liées à l'escalade ou à la gestion associative en général. Les bénévoles impliqués s'approprient ainsi peu à peu les valeurs et codes véhiculés par l'activité, avec une réelle motivation pour apprendre et transmettre les savoirs acquis. Ces personnes sont pour l'association de solides relais dans la transmission de notre passion commune pour l'escalade.

## 1.3 Volet social : l'accessibilité au club

L'activité escalade se prête à l'accueil de publics très diversifiés, y compris des publics sensibles ou moins représentés : personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté,

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

séniors.

Pour cette année nous envisageons plusieurs projets :

- Favoriser l'accès à la discipline des publics qui en sont socialement éloignés (le sujet a été évoqué avec l'adjoint au sport de la ville de Metz M Reiss lors de la présentation de rentrée 2024/2025, cadre partenarial) ;
- Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à notre discipline (participation à des séances d'information sur le sujet pour accompagner la démarche selon les référentiels nationaux) ;
- Construire une proposition sport-santé.

### 1.3.1 Handicap

L'association poursuit avec succès son action en direction du public handicapé. Elle comptabilise d'ailleurs plusieurs adhérents qui présentent un handicap (malvoyant, autiste léger, personne avec un retard mental). Ils participent à toutes les activités proposées par le club. Leur pratique de l'escalade avec les adhérents "valides" est toujours privilégiée, ce qui permet ainsi de sensibiliser chacun à cette différence qu'est le handicap.

Le club organise depuis 2015 une journée « Handi'escalade » destinée à faire découvrir notre sport à des personnes en situation de handicap.

### 1.3.2 Tarifs « solidaires »

Dans la continuité des saisons précédentes, le club offre des réductions tarifaires en direction de certains publics éloignés de la pratique : personnes en situation de handicap, jeunes, séniors, chômeurs, étudiants. Ces réductions touchent en moyenne 20% des adhérents concernant l'offre handicapés - chômeurs - étudiants - séniors et environ 50% des adhérents concernant l'offre « jeunes ».

### 1.3.3 Quartiers sensibles et jeunes en difficulté

Le club continue chaque année à mener des actions en directions des publics en difficulté en proposant des tarifs solidaires pour des prestations privées, en participant à des manifestations gratuites proposé sur la ville de Metz.

La localisation de nos activités dans des quartiers politiques de la ville est un levier à l'accessibilité des publics socialement éloignés de cette pratique.

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

## 1.4 Volet socio-économique : les ressources du club

### 1.4.1 Les ressources humaines

#### Le bénévolat

Le CEEM est dirigé par un conseil d'administration bénévole composé de 12 personnes, qui élit un bureau pouvant être constitué de 6 personnes pour le représenter. Les tâches administratives et de gestion sont exécutées par le bureau. Le conseil d'administration se réunit une fois par mois. Chaque décision ou orientation de l'association est votée en réunion. Au sein du conseil, des responsables ont été désignés pour gérer les différents postes d'activité : communication, formation, organisation des événements, gestion du matériel, communication, accès loisirs, école d'escalade et autres.

Le CEEM compte ainsi des bénévoles impliqués au sein du CA de l'association, plus d'une quarantaine de bénévoles occasionnels, qui participent :

- à l'ouverture des séances de pratique loisir (surveillance et gestion des salles, accueil, initiations),
- à la réfection annuelle des voies d'escalade,
- à la gestion du matériel,
- aux formations et initiations,
- à l'organisation des événements (compétitions, soirées spéciales, séjours).

Depuis sa création, le CEEM a subventionné des formations fédérales d'initiateur SAE (Salle Artificielle d'Escalade), a nommé un gestionnaire EPI (Équipements de Protection Individuels) et s'est impliqué dans le parcours formation CFGA (Certificat de Formation à la Gestion Associative) proposé par le CDOS<sup>3</sup> de la Moselle.

La dynamique bénévole continue à être bien engagée, avec des adhérents motivés pour prendre part à la vie du club sur des tâches organisationnelles ou créatives. De plus, la tenue de trois séances de pratique loisir par semaine nécessite la présence de responsables d'accès loisirs bénévoles, nombreux et compétents, pour accueillir les nouveaux arrivants, les initier, et transmettre les bons gestes de sécurité.

L'amplification de cette dynamique est un enjeu essentiel pour le club, dans l'optique de pérenniser la structure ainsi que ses nombreuses activités et projets.

Sur la fin de l'année 2024 et pour plusieurs mois, le club accueille un stagiaire CQP AESA. Celui-ci assiste les moniteurs sur différents cours ainsi que pour l'accueil des nouveaux arrivants lors des créneaux de pratique libre.

#### Les ressources professionnelles

---

<sup>3</sup> Comité Départemental Olympique et Sportif

A partir de la saison 2025-2026, le club va employer un moniteur diplômé d'état qui assurera la gestion des cours d'escalade et sera impliqué dans la vie associative du club en apportant son aide sur les tâches administratives liées au cours et à l'organisation des compétitions, des événements et des séjours.

La présence d'un professionnel au sein du club est indispensable au regard des nombreuses connaissances à maîtriser pour pratiquer notre activité en pleine sécurité. Il permet aussi le développement de nouvelles activités de montagnisme et l'accueil de nouveaux publics.

#### Les services civiques

Le club a accueilli quatre services civiques pour des durées de 8 mois sur les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Leurs missions principales étaient :

- l'aide à l'intégration des personnes en situation de handicap ;
- l'aide à la création d'évènements permettant de promouvoir l'escalade.

Avec l'arrivée d'un moniteur salarié au club, nous mettons en suspens cet accueil le temps de pérenniser cet emploi. Nous conduirons à nouveau cette expérience dans les années à venir.

#### 1.4.2 Les moyens matériels

Le matériel de l'association est géré par un « gestionnaire des EPI<sup>4</sup> » désigné au sein des bénévoles. Cet équipement est renouvelé et complété en fonction de nos besoins :

- Cordes permettant d'équiper les deux structures artificielles d'escalade ;
- Matériel de prêt pour les séances de pratique loisir (boudriers, systèmes d'assurance) ;
- Matériel pédagogique ;
- Cordes destinées aux sorties en extérieur ;
- Machards et longues pour la découverte de l'escalade en falaise ;
- Ouvrages et topos d'escalade.

Dans le souci de mettre l'escalade à la portée de tous, le club adapte son matériel aux besoins plus spécifiques de certains adhérents avec des harnais d'assurance pour enfants et pour personnes en surpoids, ainsi qu'avec du matériel adapté aux pratiquants handicapés.

L'association est locataire depuis fin 2014 d'un local de stockage où est entreposé l'ensemble du matériel. Ce lieu permet un fonctionnement fluide de l'utilisation et du prêt de matériel. Il représente un coût non négligeable à intégrer dans les dépenses du club. Au vu de l'augmentation de la quantité de matériel nécessaire à la réfection des voies et au matériel de sécurité recommandé par la fédération, nous avons besoin d'augmenter notre surface de stockage ainsi que sa sécurisation. Ainsi nous souhaitons pouvoir bénéficier d'un lieu adapté à nos besoins croissants.

---

<sup>4</sup> Equipements de Protection Individuels

### 1.4.3 Les partenariats

Depuis sa création, le club a su trouver sa dynamique en prenant appui sur de nombreux partenaires publics, institutionnels, associatifs et privés.

La ville de Metz demeure le premier partenaire du club avec la mise à disposition de ses deux structures artificielles d'escalade plusieurs fois par semaine, dans le cadre d'une convention avec l'association. Notre collaboration annuelle via la participation aux « animations estivales » organisées par la ville a été et sera reconduite (stages de découverte à la semaine à destination des jeunes messins). Cette année nous allons enrichir le partenariat en assurant 3 périodes d'animations auprès de la ville de Metz ainsi qu'une présence à l'événement Metz Plage qui se déroule chaque année au plan d'eau. Une réunion de travail à la rentrée 2024-2025 avec l'adjoint au sport M. Reiss et son équipe technique a notamment porté sur un potentiel achat de structure mobile d'escalade en régie municipale, des subventions de fonctionnement et d'investissement ainsi que des actions communes à destination de quartiers défavorisés.

Le Conseil Départemental de la Moselle est sollicité pour une aide à la licence.

Chargé du développement de la compétition et des structures naturelles d'escalade du département, le Comité Territoriale FFME de Lorraine (CT FFME de Lorraine) est notre lien avec les instances nationales de la FFME. Il aide le CEEM à financer les formations fédérales de ses adhérents. Il est aussi un partenaire de poids auprès des instances locales dans le projet de création d'une nouvelle salle d'escalade à Metz.

Le CEEM poursuit son échange avec le CDOS de la Moselle, en participant aux évènements sportifs organisés par ce dernier, et toujours, pour le suivi des formations diversifiées qu'il propose autour de la gestion associative. Ces formations sont d'une grande aide pour la conduite du club et permettent de former les bénévoles sur ce qui touche de près ou de loin à la gestion associative.

Le club entretient par ailleurs de bonnes relations avec l'ensemble des autres acteurs de l'escalade du territoire : professeurs de sport du lycée Fabert et du collège Paul Valéry, professeurs de sport au STAPS (université de Moselle), CAF Moselle, salles privées de la région messine (Altissimo, Block'Out, Climb Up), autres clubs aux activités de montagne (CEET, CAF Moselle).

Cette année le CEEM sera acteur du projet de construction d'un nouveau pôle sport en :

- participant aux réunions ;
- proposant des cours dédiés ;
- proposant un contest bloc ;
- participant à la vie de la future salle en coordination avec le club de gymnastique de Metz.

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

#### 1.4.4 Les ressources financières

Notre bilan financier se clôture au 31 décembre de chaque année.

Les principales ressources financières du club sont les cotisations des adhérents (35 € prélevés sur l'adhésion club, montant voté en AG) et les souscriptions à l'école d'escalade (entre 180 € et 250 €). L'association bénéficie également de subventions de ses partenaires.

La dépense essentielle à venir de l'association sera la rémunération du moniteur d'escalade diplômé pour dispenser les cours d'escalade. Le second poste est le reversement de la licence fédérale de chaque adhérent à notre fédération. À cela s'ajoute le coût des événements et séjours, le coût des formations et le coût du matériel d'escalade.

En ce qui concerne le budget prévisionnel, veuillez vous référer au document lié.

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

## 2. Analyse des points forts et points à améliorer

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une école d'escalade qui connaît un véritable succès</li> <li>• Une très forte demande autour de la pratique de l'escalade</li> <li>• Des bénévoles nombreux et impliqués</li> <li>• Un club reconnu auprès de ses partenaires</li> <li>• Un fonctionnement efficace : réunions mensuelles du comité d'administration, création de groupes de travail, communication via les réseaux sociaux, local de stockage.</li> <li>• Une dynamique bien engagée face au handicap et pour l'accessibilité</li> <li>• Un club dynamique avec une ambiance conviviale et un accueil chaleureux</li> <li>• Des projets renouvelés et enrichis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accès aux infrastructures sportives limités</li> <li>• Des infrastructures escalade peu développées et limitantes pour le développement de la pratique sportive</li> <li>• La vulnérabilité du bénévolat : pérennité de l'engagement et difficulté à assumer les nombreux projets engagés (financiers – gestion – responsabilités).</li> <li>• Le besoin de moniteur formé</li> </ul>

## 3. Objectifs de l'association à court et moyen terme

Les objectifs prioritaires de l'association pour l'année 2025-2028 se fondent sur les axes identifiés par la FFME dans son plan stratégique<sup>5</sup> et se décomposent en objectifs généraux et opérationnels, puis en actions à mettre en place.

- **En violet : les objectifs opérationnels**
- **En vert : les actions à mettre en place**
- **En orange : les moyens nécessaires**

### 3.1 Accueillir Former Accompagner

Pour reprendre la formulation de la fédération : *“Chaque club, c'est une équipe de bénévoles qu'il faut encourager, soutenir, accompagner”*. A cela s'ajoute tout le travail à destination des publics que notre structure encadre. Sont donc détaillées ici toutes les actions visant à accompagner la pratique de l'escalade ainsi que les moyens de fédérer l'engagement.

<sup>5</sup> <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2022/05/Plan-strategique21-24.pdf>

### 3.1.1 Former les encadrants bénévoles et professionnels du club

L'encadrement est la clef du bon fonctionnement du club, tant pour la sécurité que pour l'apprentissage, ainsi que de la bonne entente et du respect des valeurs que nous portons. Aussi, en plus de l'équipe actuelle, le CEEM souhaite :

- **Former un moniteur** : Ce afin d'accompagner le projet école d'escalade qui manque de ressources humaines pour se développer. La formation d'un moniteur nous permettra ainsi de proposer des sorties plus nombreuses tout au long de l'année sur différents territoires comme des spécialités distinctes (bloc, difficulté).
  - Pour cela, **des stages seront à valider par le futur moniteur, le BPJEPS<sup>6</sup>** ainsi que des formations fédérales thématiques (grand espace, baby escalade, escalade santé, para-escalade).
  - Ce projet nécessitera de la part du CEEM outre le **financement des formations**, la mise à disposition d'un tuteur, **l'utilisation d'outils de suivi** et du **temps humain de la part de l'équipe encadrante pour la coordination et les éléments administratifs**.
- **Former 5 cadres** : Il s'agit ici d'assurer le fonctionnement normal et sécurisé du club tant lors des créneaux de pratique libre, que durant les cours, les sorties mais aussi tous les moments annexes et supports : vérification et entretien du matériel, élaboration d'activités en accord avec la réglementation et dans le respect des normes en vigueur, les recommandations de la fédération (qui évoluent continuellement).
  - De fait, des **formations dédiées devront être dispensées telles que SAE<sup>7</sup>-SNE<sup>8</sup>, ouvrier et EPI**.
  - Qui seront **financées par le club** avec la **coordination de l'équipe d'encadrement**.
- **Accueillir 20 nouveaux Responsable d'Accès Loisirs (RAL)** : pour assurer les permanences et multiplier les créneaux d'ouvertures mis à disposition par la ville, à destination des membres. À noter la nouvelle salle de bloc du pôle gymnique actuellement en construction.
  - Une **réunion d'intégration en début d'année** va permettre d'intégrer les volontaires. Elle donnera lieu à la **formation des nouveaux RAL** (attentes, éléments de sécurité, standards club, ...), permettra une **mobilisation régulière afin de couvrir les créneaux**, et sera attentive à **l'organisation collective à mettre à jour**. Cette responsabilité implique de nombreux volontaires, dont le bénévolat devra être valorisé.
  - Encore une fois, **l'équipe encadrante va être mobilisée pour piloter**

<sup>6</sup> BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

<sup>7</sup> SAE : Structure Artificielle d'Escalade

<sup>8</sup> SNE : Site Naturel d'Escalade

ces actions.

### 3.1.2 Former nos pratiquants

Le CEEM souhaite accompagner et faire évoluer la pratique de ses adhérents, que ce soit au sein de son école d'escalade ou à l'occasion des pratiques libres. Aussi un cursus de formation est-il accessible aux volontaires pour monter en compétence (autonomie, manipulations, etc.)

- **Mettre en place 2 passages de passeports**<sup>9</sup> au cours de chaque saison. Ces temps sont identifiés et communiqués en amont afin de permettre au plus grand monde de se présenter pour valider les différents critères nécessaires à chaque niveau.
  - Un **stage de grimpe** en tête sera organisé en intérieur ou en extérieur afin de valider *a minima* le passeport jaune.
  - L'organisation de ces sessions nécessitent *a minima* **un moniteur qualifié**, une journée pour le stage de grimpe en tête, ½ journée par session de passage de passeport, la **disponibilité d'un gymnase**, une **organisation côté équipe d'encadrement**.
- **Mettre en place 1 stage d'autonomie en falaise**. Grimper en extérieur implique des connaissances supplémentaires, un matériel adéquat et des compétences spécifiques. Il prend la forme d'un stage grimpe en tête en extérieur (à Audun le Tiche par exemple).
  - L'organisation du **stage** nécessitera *a minima* **un moniteur qualifié**, une journée pour le stage de grimpe en tête, la **logistique pour acheminer les participants et le matériel** sur le lieu.
- **Organiser 4 séjours en falaise** : Ces séjours se déroulent sur plusieurs jours et présentent différents intérêts sportifs (grimpe en tête, difficulté, bloc, randonnée, trail, canyoning, via ferrata, canoë) dans des lieux propices partout en France.
  - Les séjours organisés : **Escalade à Orpierre** (séjour principal), **Bloc à Fontainebleau**, **Multisport à Baumes les Dames**, **Escalade en Bourgogne**.
  - Un séjour nécessite *a minima* un **moniteur qualifié** (3 pour Orpierre), une **équipe organisation et logistique en amont**, un **encadrement sur place**, du **matériel et des équipements adaptés**.
- **Travailler sur l'aspect qualitatif des actions menées auprès de nos pratiquant.e.s** : Il s'agit d'un point transversal à l'ensemble des actions du club.

---

<sup>9</sup> "La FFME gère des activités qui s'apprennent dans un milieu riche, quelquefois incertain, qu'il convient de connaître et de respecter. La formation du pratiquant en matière de sécurité ou de préservation de ce milieu se fait dans les clubs. La progression proposée par les passeports vise à structurer ces apprentissages. Elle s'intègre à tous les programmes d'animation, qu'ils soient à destination des licenciés ou des pratiquants occasionnels."

<https://www.ffme.fr/escalade/formation-escalade/passeports/>

C.E.E.M.

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

En effet, afin de s'assurer de la bonne réalisation des objectifs du CEEM et de la fédération et de s'inscrire dans les valeurs que nous portons, il est important de penser la manière de former, d'encadrer, et ce avec des moyens cohérents et adaptés.

- Nous souhaitons travailler sur les référentiels et la pédagogie avec l'**achat d'ouvrages pédagogiques**, la **construction de fiches et de visuels** permettant d'encadrer la pratique, de **mener des réflexions sur le contenu des séances et des stages** qui sont organisés.
- Ce travail implique l'**achat d'une bibliothèque**, l'**achat de matériel pédagogique**, la **construction de formulaires de satisfaction**.

### 3.1.3 Développer le sentiment d'appartenance au club et à la FFME

Afin de fédérer les adhérents autour de notre pratique sportive, nous souhaitons réellement travailler sur le sentiment d'appartenance à un club qui les accueille et qui leur correspond, et ce en adéquation avec le développement de notre fédération. Cet objectif nécessite la mise en place de différents moyens: organiser des moments conviviaux en marge de la pratique, flécher des lieux où nous retrouver, déployer une communication interne de qualité, régulière et pertinente, créer des goodies à l'effigie du CEEM.

- **Organiser 3 soirées conviviales dans l'année** : Ces moments informels et collectifs sont importants car ils permettent à toutes et tous de se retrouver, de faire connaissance parfois, d'échanger sur leur pratique ou autres, accompagnés éventuellement de leurs conjoints, un membre de la famille ou de leurs enfants.
  - Des moments clefs sont organisés comme la **soirée d'Halloween**, la **soirée de fin d'année**, la **soirée barbecue**.
  - Ces moments nécessitent **plusieurs volontaires pour la logistique** avant / pendant / après.
- **Avoir un lieu de rencontre/convivialité en fin de séance** : N'ayant pas encore les moyens nécessaires pour financer une infrastructure comme un "club-house", nous proposons à nos adhérents de se rejoindre dans différents lieux.
  - Nous souhaitons pour ce faire **poursuivre notre partenariat avec le Troubadour** pour les "aftersport" les mercredi et samedi. Des **réductions** sont négociées par un référent.
- **Communiquer sur les actions du club et de la fédération** : Il est important de bien faire circuler les différentes informations concernant les actions passées et à venir du club et de faire redescendre les informations communiquées par la fédération.
  - **Des messages, posts et mails sont régulièrement envoyés par les différents canaux** (Facebook, Whatsapp, site internet, mail).
  - Nous **relayons le dispositif "dans mon club, dans ma FFME"** : stages, référentiels, compétitions
  - **Plusieurs sujets sont évoqués au sein du CEEM** : les sorties à venir,

C.E.E.M.

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

les modalités d'inscription, les événements annuels (Assemblée Générale), les actions ponctuelles (Halloween, Animations estivales), les dates de fermeture et autres.

- Ces **actions sont coordonnées et réalisées par deux volontaires** chargés de la communication au sein du club.
- **Création de goodies à l'effigie du club** : Nous souhaitons relancer la création et la distribution/vente de goodies afin d'améliorer l'image du club.
  - **Création de 4 types de goodies** : T-shirt, Sweat, Stickers, Bodys.
  - Pour la création nous allons faire appel aux **ressources et compétences internes en matière de création** (visuels, gabarits, supports) puis **faire appel à des prestataires pour la production**.

### 3.1.4 Valoriser l'engagement

Le développement du club et son bon fonctionnement dépendent largement de l'engagement de ses adhérents et bénévoles. Aussi est-il primordial pour nous de donner du sens à cet engagement et de valoriser le parcours bénévole.

- **Animer des temps de valorisation des bénévoles** : C'est-à-dire des moments dédiés, organisés, offerts pour les volontaires à l'ensemble des missions réalisées (encadrement, logistique, CA, événementiels).
  - Il est envisagé de **distribuer des places obtenues au travers de différents partenariats** (Montagne en Scène, clubs de sport, etc.).
  - Est envisagée **l'organisation d'un weekend ouvert seulement aux bénévoles**.
  - **Ouverture exclusive à des sessions spécifiques** (accès loisirs, cours...).
  - Invitation à des **moments de convivialité** (bar/restaurant).
  - Cette offre dédiée nécessitera du **temps en organisation, validation, allocation de bénéfiques partenariales** voir des **investissements financiers** pour l'achat de place ou la location d'espaces.
- **Intégrer les acteurs du club dans un projet concerté** : Le projet associatif définit les axes de développement, d'action, l'orientation que prend la structure sur une période. Il nous apparaît indispensable, afin que l'ensemble des adhérents du club le fassent vivre, que ce projet soit concerté.
  - Ainsi, **des formulaires de satisfaction, des réunions avec des méthodes de travail participatives** seront proposées afin d'inclure et de faire vivre au maximum un projet de club concerté et consenti par ses membres.

## 3.2 Préserver, Diversifier

C.E.E.M.

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

*“Des gymnases aux plus hauts sommets, notre terrain de jeux est unique, un licencié FFME peut pratiquer six activités : escalade, alpinisme, canyoning, randonnée de montagne, raquette à neige. Promouvoir cette diversité, la faire connaître et apprécier, un enjeu de développement par la préservation de l'accès au patrimoine des sites de pratiques et avec une meilleure visibilité des activités fédérales, un accompagnement des clubs pour développer de nouvelles activités, une offre d'évènements étoffée pour mieux faire connaître toutes les activités fédérales”.*<sup>10</sup>

### 3.2.1 Faire de la diversité de nos activités un axe stratégique de développement

Afin de développer nos activités, notre diversification va s'articuler autour de deux grands axes : l'accueil de nouveaux publics et une variété nouvelle d'actions. Ainsi souhaitons-nous mener des actions de promotions : initiation lors d'événements à destination de publics éloignés, participation au dispositif vacances de la ville de Metz, augmentation du nombre de cours.

- **Encadrer des cours pour 8 catégories** : c'est-à-dire proposer des cours adaptés aux âges et niveaux des adhérents du club.
  - Les catégories de cours se découpent comme suit : **Cours U8, U10, U12, U14, U16, U18, adultes débutant, adultes perfectionnement.**
  - Ils nécessitent **encadrant.e.s et matériel pédagogique adapté.**
- **Initier la pratique à 3 publics dits “éloignés” dans l'année** : Ceux en lien avec les acteurs du territoire : ville, CCAS, qui pourront fléchir les publics adaptés.
  - Il est important de mettre en place une **animation autour du handicap, d'adapter le cadre aux bénéficiaires** du club, **d'accueillir 5 écoles ou centres sociaux.**
  - Cette mise en place nécessite donc la **logistique** autour de l'événement ainsi que **l'encadrement adapté** pour les différents publics.
- **Assurer 3 périodes d'animation auprès de la ville de Metz** : afin de s'intégrer d'une part dans la dynamique insufflée par la ville auprès des habitants mais aussi de faire rayonner la pratique au plus grand nombre.
  - Sera mise en place une **animation sur les périodes de février, avril et juillet** de chaque année.
  - Cette animation demande donc une **coordination avec l'équipe de la mairie,** des temps d'organisation mais aussi une **part d'autofinancement** sur la part non financée de ces activités proposées par le club.

---

<sup>10</sup> Orientation fédérale : axe stratégique n°2

Quant à la diversification de nos activités, il est à noter que lors de nos échanges et consultations auprès de nos adhérents, une proportion non-négligeable souhaite que **le club puisse organiser divers sorties, stages de loisirs de montagnisme** : via ferrata, grande voie, escalade traditionnelle, randonnée, ski, etc. Ce volet peut s'inscrire dans des appels à projets portés par la FFME comme l'«**Appel à projets multi-activités 2023-2024**», le **programme «Horizon Montagne** ou encore «**de Montagnes en Canyons**». Des discussions sont initiées en ce sens. Ce volet nécessitera du **temps d'encadrement par du personnel qualifié**, la mise en place de **formations dédiées** ainsi que l'**achat de matériel adapté**.

### 3.2.2 Développer les équipements

Élément essentiel de notre discipline, les supports de grimpe se développent au niveau national. Dans la métropole messine deux salles privées se partagent le marché : Altissimo et Block Out. La première est en train de développer une salle de difficultés de grande envergure, ce qui vient ainsi compléter l'offre sur le territoire.

Au niveau du club, la ville de Metz a décidé de dédier une partie du pôle gymnique à un espace d'escalade de bloc. A l'initiative de ce projet, le club poursuit son investissement dans les actions précurseuses en lien avec la fédération. A l'avenir donc, une section ou des activités autour de cette discipline dans cet espace pourront voir le jour. Actuellement, le club est également au soutien du projet Monolith (bloc de pierre destiné à l'escalade dans les parcs) qui devrait voir le jour courant 2025.

Afin de soutenir le développement de notre activité, il sera nécessaire de convenir avec la ville de Metz d'une augmentation des créneaux d'accès aux gymnases. Un lien avec les salles privées ou encore l'Université de Lorraine (livraison d'une salle de difficulté courant 2025) pourrait permettre de répondre à ce besoin.

- **Être acteur du projet bloc en lien avec le nouveau gymnase** :
  - Différentes actions sont nécessaires : **participer aux réunions de conception et d'organisation, proposer des cours dédiés sur les créneaux mis à dispositions, le dessin d'un projet de contest bloc ainsi que la participation à la vie de la future salle** en coordination avec le club de gymnastique de Metz.
  - Ces actions nécessitent principalement du **temps de suivi**, de **remontée d'information** puis d'**animation**.
- **Initier le développement d'une salle de niveau national** (difficulté) à Metz. En effet, considérant la démocratisation de l'escalade en France et des projets similaires sur des collectivités de taille équivalente (voir plus petite), il paraît plus que pertinent de projeter ce type d'équipement.
  - Cette projection à moyen/long terme sera matérialisée par la **rédaction d'un projet salle** par le CEEM.

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

- Un tel projet de développement nécessitera du temps en **ingénierie** et **rédaction**.
- **Proposer des ouvertures<sup>11</sup> de qualité dans nos gymnases** : L'ouverture des voies, leur qualité et la fréquence de renouvellement sont en effet un élément essentiel de l'attractivité des différents espaces de grimpe. Cette tâche est prise en charge par le CEEM au bénéfice autant des adhérents du club que des autres structures évoluant sur les voies comme le CAF Moselle et les scolaires.
  - Le club s'engage à **mettre en place 2 à 3 sessions d'ouverture par an**, de **former des ouvreurs** (adhérents souhaitant s'impliquer sur ces sessions) ainsi que d'**acheter l'équipement nécessaire** et adapté (principalement des prises, des volumes et du matériel d'ouverture).
  - Cette mission d'intérêt collectif nécessite principalement du **temps de suivi**, de **remontée d'information** puis d'**animation**.

### 3.3 Rénover, Fédérer

Afin de répondre aux raisons d'être du club, d'atteindre les objectifs fixés et d'inscrire nos actions dans le temps, il est nécessaire de mettre en place une démarche d'ouverture liée à son environnement aussi bien interne (instances, membres, adhérents) qu'externe (partenaires, acteurs clefs du monde de l'escalade).

#### 3.3.1 Moderniser notre mode de gouvernance

Nous souhaitons travailler à la modernisation de notre gouvernance afin de prendre en compte les défis nouveaux et réguliers qui peuvent se poser quant à la pratique de l'escalade. Cette démarche que l'on peut considérer comme "agile" permet de ne pas rester sur des acquis mais de garder une ouverture permettant de s'adapter mais aussi de saisir les éventuelles opportunités qui pourraient être proposées.

- **Définir un projet d'année du club pour une olympiade** :
  - atteignable en **établissant un arbre à objectif, un tableau de répartition des**

---

<sup>11</sup> "L'ouverture de voies est le processus de création de voies d'escalade sur un mur d'escalade, un mur de cordes ou un mur de blocs. Il s'agit de déterminer le chemin que les grimpeurs empruntent le long du mur, de placer des prises et d'ajuster le niveau de difficulté de la voie. Le résultat final est un ensemble de voies d'escalade conçues pour mettre au défi des grimpeurs de différents niveaux de compétence et pour offrir une expérience sûre et agréable." Définition par EP Climbing

- tâches, en organisant des **réunion de réflexion** ou **groupe de travail** ;
- impliquant du **temps de gouvernance et de travail de l'équipe encadrante**.
- **Établir un budget de dépense selon les axes** : ce qui revient à la mise en place d'une comptabilité analytique, plus propice à la gestion opérationnelle, à la responsabilisation des responsables en charge de chaque axes et au suivi de la consommation associée.
  - La mise en place d'un tel budget est atteignable en établissant un **budget prévisionnel** et en **adoptant un outil de suivi du budget**.
  - Elle implique du **temps de travail de la part des trésoriers, la formation adaptée** et le **coût de l'outil de suivi retenu**.
- Comme on peut l'attendre dans le fonctionnement habituel d'un club, nous souhaitons nous **assurer du renouvellement des membres des instances du club**, et ce afin de pallier d'éventuels départs ou manquements dans le panel de compétences et représentations nécessaires au bon fonctionnement du CEEM.
  - Ainsi des **communications** sont-elles mises en place pour présenter les opportunités, le moment de **l'assemblée générale** étant un moment opportun pour les candidatures et le renouvellement du CA par exemple.
  - Ce travail nécessite du **temps de gouvernance** et de **travail de l'équipe encadrante**.

Il faut enfin ajouter un objectif transversal et primordial quant aux différents points présentés ci-dessus : **la mise en place d'un fonctionnement structuré et bienveillant**. Demandant donc l'implication des adhérents et volontaires en ce sens.

### 3.3.2 Densifier les partenariats

Le CEEM souhaite démocratiser la pratique de l'escalade en lien avec tout son écosystème macro et micro, de la fédération aux différents acteurs locaux : collectivité, salles privées et associations.

- **Constituer un partenariat structurant avec les deux salles d'escalade de la Métropole** :
  - Si des actions croisées avaient déjà été réalisées par le passé, nous souhaitons relancer une dynamique commune et plus poussée avec **Altissimo** et **Block Out**.
  - De même, nous souhaitons reconduire la mise en place de **créneaux dédiés au club** (lundi soir par exemple) ou de **tarifs préférentiels** (achat de places), **inciter au sponsoring d'événements dédiés** (open du circuit des Vieux Lézards).
- **Développer le lien avec les 4 collectivités territoriales** :
  - **Initier des rendez-vous avec la Ville de Metz, la Métropole de Metz, le Département de la Moselle, la Région Grand Est** afin de faire connaître nos

C.E.E.M.

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

actions, présenter ce projet club, exposer les besoins de financement, planifier des actions communes et inviter les officiels et les élus aux événements afin encore une fois d'apporter de la visibilité à notre sport.

- Ce travail nécessite du **temps de représentation de l'équipe**.

### 3.4 S'engager dans des pratiques solidaires, responsables et durables

#### 3.4.1 Développer le sport santé et para-escalade

- **Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à notre discipline.** Depuis de nombreuses années, l'escalade est pratiquée en falaise, en montagne, sur des blocs ou sur des SAE (Structures Artificielles d'Escalade) par des personnes atteintes de handicaps physiques, mentaux ou sensoriels. On l'appelle le para escalade. Le para escalade permet le plaisir d'une nouvelle gestuelle et d'une activité physique très complète où de nombreux handicaps peuvent être compensés ; on y développe la maîtrise de soi, avec souvent des conséquences positives sur l'approche de nombreux obstacles de la vie quotidienne. Le para escalade permet aujourd'hui des pratiques variées pour de nombreux handicaps. Chaque handicap est différent et demande une étude particulière. Ainsi souhaitons-nous dans un premier temps **poursuivre l'accueil dans nos pratiques des personnes en situation de handicap en l'adaptant au mieux**. En même temps, nous voulons **participer à des événements d'accueil de ces publics** pour enfin envisager la création de cours dédiés. Cet objectif nécessite donc du **temps RH** voire un **budget de formation** associé.
- **Construire une proposition sport-santé** : Initialement des cours d'escalade ont été créés pour les personnes atteintes du cancer du sein, en cours de traitement ou post-traitement et pour les personnes atteintes d'une maladie chronique (endométriose par exemple). Mais toute autre demande peut être étudiée. Ainsi la **proposition escalade santé** comprend-elle plusieurs intérêts et avantages :
  - L'échauffement adapté et préparatoire, pour retrouver souplesse, mobilité, calme, renforcement musculaire, pour affiner la proprioception et travailler sur une posture bénéfique pour la santé et la pratique qui suit, reposent sur des techniques qui s'inspirent de postures de yoga et de gymnastique Pilate.
  - Les séances d'escalade sont évidemment basées sur les techniques de sécurité qui permettent rapidement de prendre confiance en soi, en l'autre et dans le matériel.
  - La pratique de l'escalade amène à un dépassement de soi et une reprise de confiance en soi, en ses capacités et a ainsi des effets positifs sur le bien-être mental et la qualité de relation avec l'ensemble du groupe qui devient porteur et encourageant pour tout le monde.
  - Un gain de force, d'équilibre, de mobilité articulaire, est rapidement constaté. La recherche des solutions dans la voie et la concentration que cela demande amènent à un arrêt des pensées parasites et permettent un recentrage positif sur

C.E.E.M.

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

soi.

- La confiance dans la cordée et la dynamique de groupe apportent convivialité et joie de partager des émotions intenses et positives.
- Ce dispositif est partiellement remboursé par la sécurité sociale et une PASS santé est également possible.
- Le développement de cette action nécessitera **l'accès à une salle dans des horaires de journée et de soirée**. Il sera également nécessaire de **se rapprocher des structures d'accompagnement des maladies longues et chroniques**.

### 3.4.2 Être un acteur éco-responsable

Enjeu majeur de la société, la protection de l'environnement fait partie de l'ADN de l'escalade. Notre sport se pratiquant traditionnellement en plein air, il apparaît naturel que notre impact sur notre environnement de loisir doive être pris en compte. Ainsi le club souhaite-t-il engager une démarche en quatre points :

- **Diminuer la production de déchets et trier ses derniers lors de nos actions.**
- **Aller vers une alimentation plus respectueuse de l'environnement, bio et locale lors de nos actions.**
- **Proposer le covoiturage lors de chacune de nos actions et favoriser les mobilités douces.**
- **Informers nos membres quant à l'impact de notre pratique sur notre environnement.**
- **Faire le choix du local.**

Il convient donc d'associer ensemble toutes les actions qui peuvent en découler : le **tris sélectif automatique**, en **priviliégiant des achats en biocoops locales**, en **valorisant systématiquement des actions de covoiturage** lors d'événements internes et externes, en **utilisant de la vaisselle réutilisable**.

### 3.4.3 Veiller à notre responsabilité sociale

Sociologiquement notre sport est parfois perçu comme étant dédié aux franges de la population qui ont suffisamment de moyens d'investir dans cette discipline. Depuis plusieurs années déjà le club s'engage dans une démarche d'accessibilité, notamment économique, de l'escalade à toutes les populations souhaitant pratiquer ce sport. Cela passe par la **localisation d'une partie de nos activités au sein d'un Quartier Politique de la Ville**, par une **tarification solidaire** à renforcer et par le **prêt de l'ensemble du matériel** auprès de nos adhérents leur permettant de pratiquer sans un engagement financier hors de portée. Afin de renforcer l'accessibilité sociale de nos actions, nous souhaitons :

- **Animer un stage à destination de la population de Borny**
- **Organiser un événement au bénéfice d'une structure d'un QPV**

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

- **Définir une tarification solidaire pour les famille au quotient familial délicat**

### 3.5 Professionnaliser

Le projet principal est de viabiliser un emploi salarié au sein du club. Le recours à un professionnel est incontournable pour couvrir un certain nombre de nos besoins : dispenser des cours de qualité, faire monter en compétence les bénévoles, garantir le respect des normes de plus en plus importantes, faciliter la gestion du matériel, contribuer à la vie associative, etc. Ces besoins se font de plus en plus importants, et la présence d'un professionnel à temps plein au sein du club, garant de la sécurité, pouvant développer les partenariats et assumer les nombreuses actions en projet, est nécessaire.

**De ce fait, le club envisage de créer un emploi dès la saison 2024-2025.**

Concernant le service civique, sur plusieurs années, le club a accueilli des services civiques. Fort de cette expérience, il souhaite :

- une pérennisation de cet accueil dans les années à venir ;
- acquérir l'agrément lui permettant d'accueillir sans intermédiaire des services civiques.

De plus, le club est prêt à accueillir des stagiaires de diverses formations et âges permettant ainsi d'être un acteur socialement impliqué dans son environnement.

### 3.6 Concernant le financement de gros matériels

Le club envisage **l'achat d'un véhicule**. Celui-ci nous permettrait de véhiculer nos adhérents pour leur faciliter l'accès aux sorties et séjours, de véhiculer le futur salarié et de transporter les matériels volumineux (matériel d'assurance, crash pad, volumes, prises, ou courses pour les séjours). Une demande de subvention d'investissement va être faite spécifiquement à cette fin.

## 4. Calendrier des actions à déployer

La plupart des objectifs présentés et actions associées sont récurrents et renouvelés chaque saison.

**Deux actions majeures et structurantes sont à inscrire à la saiso/ 2025 (sous**

**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

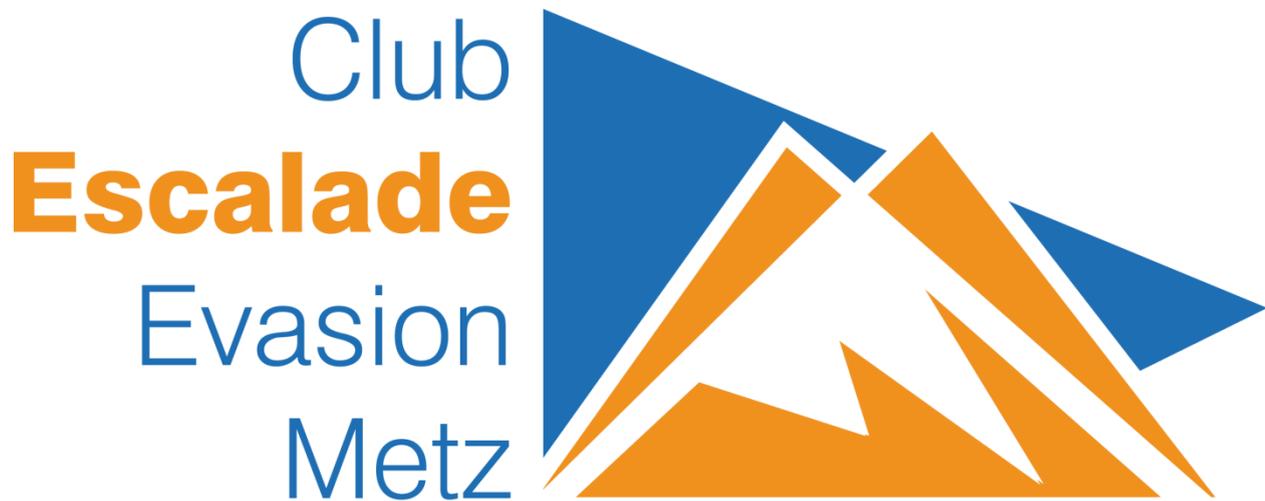
[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16

réserve de l'obtention des financements associés - plusieurs demandes ont été formulées en ce sens aux partenaires) :

- la création d'un **emploi salarié** donc la fiche de poste reste à définir par le CA ;
- l'achat d'un **véhicule**.

Ce calendrier est évolutif et sera actualisé annuellement.



**C.E.E.M.**

4 RUE DES ROBERT - 57000 METZ

[ceem.metzescalade@gmail.com](mailto:ceem.metzescalade@gmail.com) – 06.13.36.17.53

N° Siret : 750 455 172 00023 – Code APE : 9312Z – Agrément DDJS : S-57-12-16